ÉQUIPEMENT

Le Plan terres

Développement et sauvegarde des courts en terres : un des axes prioritaires de la FFT

La Fédération Française de Tennis a préparé, pour la nouvelle saison sportive qui débute, une action spécifique axée sur le développement des courts de tennis en terres (battue et artificielle). Focus sur le nouveau dispositif d'aides à l'équipement 2027.

PROPORTION DE COURTS EN TERRES EN FRANCE ET DANS LES PAYS LIMITROPHES
avec une moyenne européenne de 53 %
(par rapport au nombre total de courts de tennis).

1 Le constat

Il est sans appel : la France est loin derrière ses voisins européens.

Avec l'objectif d'atteindre 30 % de courts en terres d'ici six ans, la FFT met en place un plan d'aides financières ambitieux qui a déjà débuté au printemps dernier avec un renforcement des aides à l'entretien de ces surfaces *(voir article TI n°580)*.

Les principaux avantages de la surface terre

- ✔ La meilleure des surfaces pour l'apprentissage des jeunes
- ✔ La meilleure des surfaces pour former nos champions
- ✔ La meilleure des surfaces pour la santé des pratiquants

Quelles sont les surfaces classées dans la catégorie des terres ?

Deux grandes typologies existent :

- ✔ la terre battue : la traditionnelle française (comme à Roland-Garros) ou les différentes terres battues locales
- ✔ la terre artificielle : revêtement synthétique recouvert de brique pilée et mis en œuvre sur un support en dur, ou une chape liée recouverte de brique pilée

Toutes ont pour dénominateur commun d'utiliser de la brique pilée, le "rouge" permettant d'assurer lenteur de jeu, qualité de rebond et glissance.

VIGILANCE ! Certains constructeurs ou fabricants utilisent la terminologie "terre" pour des revêtements synthétiques rouges (généralement des gazons synthétiques) chargés en sable coloré de même couleur : il ne s'agit pas de terre artificielle ! Ces produits entrent dans différentes familles de surface et ne sont pas éligibles aux aides terres de la FFT.

2 Les aides proposées

Sur la saison 2027, les aides pour la création, la rénovation, la transformation de courts en terres seront portés à 60 % du coût des travaux avec différents plafonds (le premier atteint) :

PLAFOND 1
Aide plafonnée à 60 % d'un coût moyen par typologie de travaux préalablement défini en début d'année

PLAFOND 2
Aide plafonnée à 100 000 € par projet/club/année
→ *ce plafond de 100 000 € peut être porté à 150 000 € dès lors que le projet intègre au minimum des travaux sur deux courts en terres*

Quels sont les critères principaux d'éligibilité ?

- ✔ Disposer ou faire installer un compteur d'eau spécifique à l'arrosage des courts de tennis et s'engager à transmettre le relevé de consommation annuelle
- ✔ Avoir un enseignant DE ou CQP

Spécificités terre battue

→ Courrier d'engagement justifiant la capacité du club à entretenir son équipement (arrosage, entretien quotidien et annuel, recours à une entreprise spécialisée, appui des services techniques municipaux, formation réalisée ou prévue, etc.)

→ Visite obligatoire d'un ingénieur du service Équipement de la FFT

Spécificités terre artificielle

→ Installation de bâches ou cornières en pied de clôture limitant la dispersion de la brique pilée.

→ Pour un projet de transformation d'un terrain en dur : visite obligatoire du conseiller en développement pour évaluer l'état du support.

Avec aujourd'hui plus de 12 000 terrains de tennis en béton poreux, support idéal pour la pose d'une terre artificielle, le potentiel de transformer notre parc de courts de tennis en terres est réel !

En cette période de grande chaleur, il est primordial de prendre en compte l'aspect environnemental avant de se lancer dans un projet terres. Des solutions existent pour limiter voir supprimer (en court couvert exclusivement) l'apport en eau d'une terre.

3 Comment trouver un constructeur ?

Pour faire réaliser vos travaux, il existe des entreprises référencées Plan Qualité Tennis (PQT®) Terre battue traditionnelle et Terre artificielle. Les listes à jour sont disponibles sur notre site Internet :

www.fft.fr/mon-club/developper-son-club/equiper-son-club

Ces entreprises sont engagées dans une démarche qualité structurée comprenant, chaque année, un audit en entreprise mené par un prestataire externe qualifié, ainsi qu'un contrôle de chantier réalisé par un laboratoire indépendant spécialisé en sols sportifs.

Leurs produits et revêtements possèdent des PV laboratoires de conformité aux normes d'essais et de construction en vigueur.

Les entreprises référencées
pour le Plan Qualité Tennis®

TEN NIS PLAN QUALITÉ TENNIS 2026

ENTREPRISES référencées PQT®	FAMILLES		TÉLÉPHONE ET SITE INTERNET / E-MAIL
	Terre battue traditionnelle	Terre artificielle	
ASM BTP	✔		06 69 46 29 11 asm.btp91@gmail.com
Cotennis		✔	03 88 77 20 65 www.cotennis.info
Laquet Tennis		✔	04 75 31 91 88 www.laquet-tennis.com
Pro Courts		✔	06 21 46 99 32 tj.procourts@gmail.com
SLAMcourt		✔	03 88 98 67 12 www.slamcourt-surfaces.com
SLTE	✔		06 45 51 26 04 slte2@orange.fr
Solomat		✔	02 31 26 59 52 www.solomat.com
Sportingsols		✔	02 51 43 82 16 www.sportingsols.com
ST Groupe	✔	✔	04 67 91 00 60 www.stgroupe.fr

**Liste valable jusqu'au 31 décembre 2026*

Vous pouvez également vous référer aux entreprises qualifiées Qualisport (n°120 pour la terre battue et n°124 pour la terre artificielle). Veillez à bien leur demander leur PV laboratoire de conformité pour les produits et revêtements commercialisés.

Pour plus d'infos

Vous pouvez contacter votre conseiller en développement local pour vérifier l'éligibilité de votre projet et connaître les modalités de dépôt d'un dossier. Celui-ci pourra également vous aider à créer un projet qui permettra, à terme, de bénéficier de ces aides fédérales.